

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-817

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 101, après le mot :

« entreprises »,

insérer le mot :

« soumises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.